Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260715B-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2026

N° 2026.07.15
Objet : FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du Tableau des effectifs au 1er novembre 2026

Date de Convocation

Le 16 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 05
Représentés : 00
Votants : 24

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le seize septembre deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, Mme Sophie DANIAUD, Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : M. Laurent MAURER, M. Cédric ANTONIAZZI, M. Alexandre ESTHER, M. Damien MICHAUD et Mme Alexandra PORCHERON.

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire informe qu'il convient d'acter les créations et suppressions de postes récemment votés en ajustant en conséquence le tableau des effectifs, présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération n°2026.07.08 du 22 septembre 2026 créant, à compter du 1er novembre 2026 un emploi permanent d'Assistant(e) de gestion financière, budgétaire et comptable à temps complet, sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°2026.07.09 du 22 septembre 2026 créant, à compter du 1er novembre 2026 un emploi permanent d'agent polyvalent référent voirie à temps complet, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maitrise territoriaux ;

Vu la délibération n°2026.07.10 du 22 septembre 2026 supprimant à compter du 1er novembre 2026, l'emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent voirie créé sur le grade d'adjoint technique, et créant, à compter du 1er novembre 2026 un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent voirie sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260715B-DE

Vu la délibération n°2026.07.11 du 22 septembre 2026 supprimant à compter du 1er octobre 2026, l'emploi permanent à temps non complet annualisé (6.5/35ème) d'agent de pause méridienne créé sur le grade d'adjoint technique, et créant, à compter du 1er octobre 2026 un emploi permanent à temps non complet annualisé d'agent de pause méridienne sur le garde d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;

Vu la délibération n°2026.07.12 du 22 septembre 2026 supprimant à compter du 1er novembre 2026, l'emploi permanent à temps non complet (28/35ème) d'assistante RH créée sur le grade d'adjoint administratif, et créant, à compter du 1er novembre 2026 un emploi permanent à temps complet d'assistante RH créée sur le grade d'adjoint administratif ;

Vu la délibération n°2026.07.13 du 22 septembre 2026 créant, à compter du 1er octobre 2026 un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet ;

Vu la délibération n°2026.07.14 du 22 septembre 2026 créant, à compter du 1er novembre 2026 un emploi non permanent d'assistant de gestion administrative du Pôle Services à la population – Spécialité Scolarité à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les postes ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'adopter** le tableau des effectifs du personnel communal au 1er novembre 2026, modifié en ce sens, comme présenté en annexe de la présente délibération ;

- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 27/09/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTS 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Monts - Maire